

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix sept le 3 avril, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2017

**Présents** : Jacques BIDALUN – B. MULLER - Gérard BARBÉ – Alfred AUGEREAU - Claudine PERTUISOT - M. Thérèse ANDRON - Nicole PRADIER - Christine GRASS - Bernard AUGERARD - Gilles ANNE- Bernard ESCHENBRENNER - Alain PONTENS - Gladys MOONEY - Sylvie VERGARA - Dominique MIQUAU

**Secrétaire** : Alain PONTENS

**ORDRE DU JOUR**

*Nomination d'un(e) secrétaire de séance*

<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 mars 2017</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 30-04-2017	Travaux Vieux Port aux Huîtres : demande de réserves parlementaires	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 31-04-2017	Travaux Vieux Port aux Huîtres : demande d'aide auprès du Conseil Départemental	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 32-04-2017	Travaux Vieux Port aux Huîtres : demande d'aide auprès du SMIDDEST	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 33-04-2017	Nettoyage des plages 2017	<i>Rapporteur B. ESCHENBRENNER</i>
D/ 34-04-2017	Tarifs aire de camping-cars	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 35-04-2017	Avenants à la convention de pâturage du Marais du Logit	<i>Rapporteur A. PONTENS</i>
D/ 36-04-2017	Travaux ONF 2017	<i>Rapporteur B. ESCHENBRENNER</i>
<i>Questions diverses</i>		

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Alain PONTENS

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/02/2017**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 février 2017. Aucune observation n'est formulée : le procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**D/ 30-04-2017 : Travaux 2017 Vieux port aux huîtres : demande de réserves parlementaires**

Afin d'améliorer l'accueil des personnes fréquentant le vieux port aux huîtres mais également pour faciliter la gestion de ce site, il est nécessaire de réaliser des aménagements.

Ces derniers ont pour but de régler les problèmes liés aux ordures ménagères, au stationnement des vélos, à la sécurité et à l'éclairage du chemin.

Ils se décomposent ainsi :

Abri conteneurs.....	6 223.00 €
Parc à vélos.....	2 202.00 €
Borne escamotable.....	8 072.43 €
Eclairage public (lanternes).....	3 582.00 €
Eclairage public (boîtiers illuminations).....	3 252.34 €
TOTAL.....	23 371.77 €

Compte tenu du montant de ces travaux, il est proposé de solliciter une demande de subvention d'un montant de 10 000.00 € auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des réserves parlementaires par l'intermédiaire de M. le Sénateur Xavier PINTAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

### **D/ 31-04-2017 : Travaux 2017 Vieux port aux huîtres : demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental**

Afin d'améliorer l'accueil des personnes fréquentant le vieux port aux huîtres mais également pour faciliter la gestion de ce site, il est nécessaire de réaliser des aménagements.

Ces derniers ont pour but de régler les problèmes liés aux ordures ménagères, au stationnement des vélos, à la sécurité et à l'éclairage du chemin.

Ils se décomposent ainsi :

Abri conteneurs.....	6 223.00 €
Parc à vélos.....	2 202.00 €
Borne escamotable.....	8 072.43 €
Eclairage public (lanternes).....	3 582.00 €
Eclairage public (boîtiers illuminations).....	3 252.34 €
TOTAL.....	23 371.77 €

Compte tenu du montant de ces travaux, il est proposé de déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

### **D/ 32-04-2017 : Travaux 2017 Vieux port aux huîtres : demande d'aide financière auprès du Smiddest**

Afin d'améliorer l'accueil des personnes fréquentant le vieux port aux huîtres mais également pour faciliter la gestion de ce site, il est nécessaire de réaliser des aménagements.

Ces derniers ont pour but de régler les problèmes liés aux ordures ménagères, au stationnement des vélos, à la sécurité et à l'éclairage du chemin.

Ils se décomposent ainsi :

Abri conteneurs.....	6 223.00 €
Parc à vélos.....	2 202.00 €
Borne escamotable.....	8 072.43 €
Eclairage public (lanternes).....	3 582.00 €
Eclairage public (boîtiers illuminations).....	3 252.34 €
TOTAL.....	23 371.77 €

Compte tenu du montant de ces travaux, il est proposé de déposer une demande d'aide financière auprès du Smiddest.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une aide financière du Smiddest pour la réalisation de ces travaux.

### **D/ 33-04-2017 : NETTOYAGE MANUEL DES PLAGES 2017 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde.**

La commune a entrepris depuis 2013 une action en faveur d'un nettoyage raisonné de la plage océane. Pour 2017, cette opération se présente comme suit :

Période d'intervention	1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre 2017
Linéaire concerné (en km)	5.750 km
Nombre d'agents ayant participé aux travaux	2 agents à temps plein + 1 agent à mi-temps
Collecte sélective des déchets (O/N)	oui

Charges des moyens en personnel	45 000 €
Charges des moyens en matériels et véhicules	3 000 €
Coût de l'évacuation et du traitement des déchets (O.N.F.)	1 000 €

Autres charges	ONF.....4 730 €
	APADEV.....2 070 €
	Landes de crimée.....4 284 €
<b>Coût total des travaux de nettoyage manuel</b>	<b>60 084 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la réalisation des travaux de nettoyage manuel des plages et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde.

## **D/ 34-04-2017 : Tarif aire de camping-cars**

La loi NOTRe a transféré la compétence tourisme aux intercommunalités. La taxe de séjour est donc devenue un produit de la communauté de communes et n'est plus perçue par les communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération n°09-02-2017 en date du 6 février 2017, le conseil municipal a pris acte de la création d'une taxe de séjour communautaire au réel par la CDC Médoc Atlantique et accepté la perception de la taxe de séjour par celle-ci.

Le conseil communautaire a fixé les tarifs pour les aires de camping-cars à 0,80 € par emplacement et par tranche de 24h. Il convient donc aujourd'hui de fixer les nouveaux tarifs de l'aire de camping-cars du Verdon afin d'inclure la perception de la taxe de séjour, et d'autoriser M. le Maire à reverser le produit de la taxe de séjour à la communauté de communes Médoc Atlantique.

Tarif emplacement 2016 (eau, électricité et wifi pour 24h)	Tarif emplacement 2017 (eau, électricité, wifi et taxe de séjour pour 24h)
<b>9,80 €</b>	<b>10,60 €</b>

Ce nouveaux tarif sera applicable dès le 4 avril 2017. Le prix de l'eau demeure inchangé, soit 2€ pour 100 litres d'eau (10 minutes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce nouveau tarif.

## **D/ 35-04-2017 : PLAN DE GESTION DU MARAIS DU LOGIT - Avenants aux conventions de pâturage**

Les conditions de pâturage ont évolué suite aux décisions prises en 2016 et ont fait l'objet d'une convention avec chaque occupant.

Les articles n°2 et n°7 des conventions signées avec Mme Joëlle GATEFOSSE, M. Richard GRASS, M. Bernard HUGON et M. et Mme MONCEAU qui précisent les dates et les conditions financières ainsi que l'article 1.4 du cahier des charges qui concerne le chargement et le calendrier ont été modifiés ; il est donc nécessaire de rédiger des avenants.

Il est demandé de donner un avis favorable pour la signature de ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

### **D/ 36-04-2017 : TRAVAUX ONF 2017 - Entretien et amélioration des équipements touristiques et de la piste cyclable**

Comme tous les ans en partenariat avec l'ONF et la commune de Soulac-sur-Mer sont arrêtés collégialement les programmes d'entretien et d'amélioration des équipements touristiques (zone de pique-nique ; collecte des déchets alimentaires) et de la piste cyclable.

Nous avons une participation en nature et une participation en espèces – évaluation du temps passé par le personnel communal affecté à ces travaux.

Les participations en nature s'élèvent à 8 890 € pour ce qui est des sites touristiques, et à 5 600 € pour la piste cyclable ; cela correspond à l'évaluation du temps passé par le personnel communal et se retrouve dans les frais de personnel du budget primitif 2017.

Par ailleurs, les participations en espèces qui s'élèvent à 8 005 € pour les sites touristiques et à 3 150 € pour la piste cyclable seront inscrites au budget primitif 2017, car à verser à l'ONF.

Les dépenses les plus significatives pour 2017 sont :

#### **Entretien et amélioration des équipements touristiques (8 890 €) :**

- la collecte des déchets sur les divers sites : 5 700 € (en nature)
- les débroussailllements sur divers sites : 2 690 € (en nature)
- Préparation du terrain pour plantation 50 arbres : 500 € (en nature)

#### **Entretien et amélioration de la piste cyclable (5 600 €) :**

- Débroussaillage des accotements : 1 200 €
- Débroussaillage et entretien circuit VTT : 1 000 €
- Remise en état bordures chaussée : 1 600 €
- Collecte des déchets : 1 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nature des travaux et leur financement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Que se passe-t-il au Grand Port de Bordeaux depuis quelques semaines ?

Il faudrait que l'on nous explique !

Concomitamment à la procédure engagée auprès du Conseil d'État par le Grand Port, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée.

Depuis, le Conseil d'État a débouté Sea-Invest, et le Grand Port a lancé un nouvel appel d'offres.

Devant le mutisme du Grand Port Maritime de Bordeaux suite à l'ouverture des plis ou plutôt du pli, seule SMPA ayant soumissionné, nous avons initié une rencontre entre le Grand Port et SMPA afin de lever les incompréhensions qui pouvaient exister entre les 2 parties. Cette réunion s'est tenue le 7 mars en notre présence.

Des engagements ont été pris par l'un et l'autre afin de solder le litige sur « les comptes à rendre » au Grand Port par SMPA. Une nouvelle rencontre a été arrêtée.

Depuis aucune nouvelle.

J'ai interrogé le port afin de connaître l'état d'avancement de ce dossier et la décision prise suite à l'appel d'offres.

C'est le mutisme le plus complet.

La seule société soumissionnaire, à savoir SMPA, a-t-elle été retenue ?

D'un côté, nous avons la dite société qui a énormément investi dans ce projet, qui est prête à lancer l'activité – il restera quelques négociations à régler – avec certains partenaires –

Et de l'autre côté, le Grand port Maritime de Bordeaux, dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne semble pas pressé de voir le terminal conteneurs TCSO, transféré de Bassens au Verdon-sur-Mer.

Que se passe-t-il ?

Le Grand Port Maritime de Bordeaux, a élaboré un projet stratégique pour l'ensemble de ses ports mais le passage à l'acte semble rencontrer de sérieux obstacles.

Que fait l'État face à ces tergiversations pour la survie d'un port d'intérêt national.

Il en va de l'avenir économique du Nord Médoc.

Le secrétaire d'État aux ports et aux transports, a « failli » venir jusqu'au Verdon-Sur-Mer ; par 3 fois sa venue a été différée malgré l'intervention de Mme GOT, Députée de notre circonscription.

Sea-Invest se défend d'être l'empêcheur de tourner en rond. L'union Maritime a ses opposants.

Le Maire de Bassens, M. TURON, ne souhaite pas se voir dépouiller entièrement du trafic conteneurs sur Bassens ; mais tient des propos raisonnables et n'est pas un obstacle à ce projet me semble-t-il.

Nous sommes en droit d'avoir des explications face à l'incompréhension de tous et de nous Élus en particulier.

Membre du Conseil de développement du Grand Port, je n'ai à ce titre, aucune information particulière...

Si il faut aller plus loin pour avoir une réaction de l'État, nous irons.

Préfet et sous-Préfet qui ont été conduits sur le site ont tous été stupéfaits de voir un tel potentiel portuaire laissé à l'abandon ; c'est un véritable no man's land, derrière rochers et fil de fer barbelés. Si nous ne contestons pas le travail engagé par le Grand Port pour créer les zones de compensations, on est en droit aujourd'hui de se demander à quoi cela va-t-il servir ?

Nous protégeons là et limitons l'accès à un port fantomatique.

Quel gâchis.

Si je ne me trompe c'est de l'argent public qui circule...

Pour favoriser les négociations, pour que les résolutions aboutissent et ce dans un climat apaisé, le Grand Port m'a fait comprendre que les articles de presse n'étaient pas forcément bienvenus...

Le Maire.

M. Gérard BARBÉ est intervenu également sur le dossier du terminal containers à implanter au Verdon-sur-Mer. Constatant avec regret et colère la stagnation du dossier « accusant » Sea-Invest d'être un obstacle au bon déroulement des opérations et « La Métropole » qui semblerait être derrière tout cela.

M. Le Maire a saisi le Président de la Nouvelle région Aquitaine afin de relancer l'idée d'une départementalisation du port.

M. BARBÉ indique que le Président ROUSSET a saisi le CREDER pour bâtir un diagnostic sur les 4 ports de la façade Atlantique. En effet le port du Verdon-sur-Mer, ne bénéficie pas de l'intérêt que l'État devrait porter à un port d'intérêt national, il ne suffit pas de le constater...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDALUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.